

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 11 - 18 janvier 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

COMMERCE DE PROXIMITE ET NUMERIQUE

En complément des mesures d'urgence que peuvent solliciter les commerces, le gouvernement propose un dispositif pour accélérer la numérisation de leurs activités. Aux côtés de la Banque des Territoires, l'Etat accompagnera les collectivités qui souhaitent encourager la numérisation de leur centre-ville ou le développement de places de marché en ligne, et offrir ainsi aux commerçants et artisans de nouveaux débouchés grâce au numérique.



ENTREPRISES

RECYCLAGE DES FRICHES

Un fonds de 259 millions d'euros est consacré au financement du recyclage de friches et de fonciers artificialisés pour des projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocalisation des activités. L'enveloppe en Nouvelle-Aquitaine s'élève à 16 millions d'euros sur 2 ans. Elle complète l'appel à projets « Reconversion des friches polluées » lancé par l'ADEME dans le cadre duquel des moyens significatifs sont alloués par le Conseil régional (1,2 million d'euros en 2021) afin d'augmenter le nombre de projets lauréats sur le territoire néo-aquitain. Les dossiers de demande de subventions sont à déposer avant le 19 mars 2021 pour la première édition. Deux éditions successives de l'appel à projets sont prévues en 2021 et 2022.



TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

Le dispositif national d'aide aux investissements pour l'acquisition de certains matériels permettant de réduire significativement la dérive et/ou la dose de pulvérisation de produits phytosanitaires, ainsi que de certains matériels de substitution à l'usage de produits phytopharmaceutiques, est prolongé depuis le 4 janvier 2021. Cette mesure du plan France Relance, dotée d'une enveloppe de 135 millions d'euros, devrait ainsi permettre aux agriculteurs de la région Nouvelle-Aquitaine de poursuivre leurs investissements de matériels adaptés à l'objectif de réduction des produits phytosanitaires.



PARTICULIERS

DEPOSEZ VOS DOSSIERS MAPRIMERÉNOV'

MaPrimeRénov' permet de financer les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

Déjà accessible aux propriétaires occupants sous condition de ressource, les nouveaux publics bénéficiaires pourront déposer leur dossier selon le calendrier suivant :

- à partir du 11 janvier 2021 (12H00) : pour les propriétaires occupants
- à partir de juillet 2021 : pour les propriétaires bailleurs.

Les travaux dont les devis auront été signés, à compter du 1er octobre 2020, seront éligibles à MaPrimeRénov'.



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance
CLIQUEZ ICI